RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 10/10/2024 - 10009 - 2020 B 00829 - 884 295 015 - 3CGDJ

3CGDJ
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, Place Edgar Quinet – 01000 BOURG-EN-BRESSE

884 295 015 RCS BOURG-EN-BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 27 septembre,
A 18 heures 30,

Les associés de la société 3CGDJ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric GUY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Igor DE BRITO BAPTISTA assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CG IB

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, ceci pour une durée illimitée et à compter du 1er octobre 2024 :

- Monsieur Igor DE BRITO BAPTISTA,
Né le [redacted]
Demeurant [redacted]
De nationalité [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

Il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération de Monsieur Igor DE BRITO BAPTISTA sera fixée ultérieurement par une prochaine Assemblée. Il pourra prétendre, par contre, au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Igor DE BRITO BAPTISTA, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CG I.B

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

[redacted]

Le Secrétaire (*)

[redacted]

(*) *A signer sous la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"*